

CIQ DES PINCHINATS

LE BILAN DE L'ANNEE 2019-2020

Ce mémo a pour objectif de vous tenir informés de toutes les actions et activités que le CIQ des Pinchinats a effectuées. Nous voulons vous tenir informés de toutes les actions et activités que le CIQ des Pinchinats a effectuées.

Soucieux de vous représenter, notre CIQ se réunit régulièrement et les tâches sont réparties entre chaque membre du CA.

Durant le cours de cette année, les dossiers ont été nombreux, qu'il s'agisse de votre information permanente, de multiples requêtes auprès de l'administration et des élus (sécurité et voirie principalement), de représentation des habitants à des manifestations officielles, de suivi des actions en justice lancées par notre CIQ, et d'initiatives diverses.

Nous formons une équipe soudée. En ce moment, nous sommes obligés de communiquer avec vous par mail pour pallier à l'impossibilité de se réunir.

Pendant le confinement le quartier a continué à vivre à l'heure des promeneurs des Pinchinats et aussi des alentours qui ont pu apprécier le caractère authentique, champêtre et pastoral du quartier. Nombreux sont les signes de solidarité et d'amitié. En cette année particulière, ni l'Assemblée générale ni la Fête du quartier n'ont pu se tenir car les conditions indispensables à la sérénité et la convivialité attendues de tous n'auraient pas été garanties. Toute l'équipe du CIQ le regrette sincèrement.

Rapport financier

Comme l'année précédente, le compte d'exploitation 2019 a été excédentaire (1583,09€ de dépenses, 2236€ de cotisations).

Au 31/12/2019 le solde du compte courant est de 2444,80€ et le solde du compte de dépôt est de 2435,46€.

En ce qui concerne l'exercice 2020, nous avons reçu 1544€ de cotisations. Nous remercions les personnes qui ont cotisé, malgré les circonstances exceptionnelles (nous attendons les cotisations de l'ensemble de nos adhérents).

Rapport d'activités

- Sécurité des biens et des personnes

-Régulièrement nous vous communiquons les informations concernant les effractions et tentatives d'intrusion. De nombreux cambriolages ou tentatives ont eu lieu cet été. Des rôdeurs ont été repérés. Qui prévenir ? Le CIQ nord est nous a communiqué ce qui suit :

Cas n°1 : Vous avez un doute, vous notez un comportement, une présence inhabituelle même à proximité ou à l'extérieur de votre domicile. Appelez la police nationale au 04 42 93 97 62.

Cas n°2 : Des personnes étrangères à votre entourage pénètrent sur votre propriété, qu'elles soient passées à l'acte ou non. Appelez la police nationale au 06 26 64 88 68.

Un autre recours possible. Appelez la police municipale au 04 42 91 91 11.

Le n° d'appel d'urgence 17 reste toujours d'actualité.

-Depuis quelques jours, une caméra est installée au carrefour de la RN96 et du chemin Pierre Pascal.

- Voirie

-Régulièrement nous faisons des demandes par courrier recommandé auprès de la mairie pour pose d'écluses et de ralentisseurs et demandons aussi que la police municipale vienne contrôler la vitesse.

-La réfection des chaussées se poursuit :

*Le chemin de l'Aubère a été entièrement refait avec la pose de deux écluses successives ainsi que le marquage au sol du carrefour chemin des 4 vents. Par ailleurs, la borne romaine qui indique la limite entre les communes d'Aix et de Venelles a été remise en place.

*Chaque année, le Conseil général répare un tronçon de la route des Pinchinats soit en partie (bandes latérales) soit en totalité.

* La réfection de la chaussée du chemin Pierre Pascal et du chemin de Chauchardy est en cours. Une écluse double sera posée chemin Pierre Pascal entre le transformateur Enedis et l'entrée de la propriété située au n° 855.

*Chemin des Chênes, au niveau de Puyvallière, la chaussée a été reprise et sera consolidée bientôt.

- Actions diverses

-Les tags qui étaient réapparues sur le transformateur EDF chemin Pierre Pascal ont été effacés.

-Le gaz de ville a été installé entre le Parc Rigaud et Bel Air.

-Pour connaître la situation de chaque habitation par rapport au déploiement de la fibre optique, consulter le site web <https://cartefibre.arcep.fr/>

-La Chambre d'agriculture a lancé l'éco-pastoralisme (débroussaillage par les moutons ou les chèvres). Pour tous renseignements s'adresser au pôle élevage au 04 23 23 86 46.

- Initiatives du CIQ

-Vous pouvez retrouver toutes nos actions sur notre site web mis à jour régulièrement. D'autre part, nous nous efforçons de répondre rapidement à vos mails.

-Le Clean Up Day, journée de nettoyage des bords de routes du quartier, organisé en octobre dernier a été un succès grâce aux nombreux participants et à l'aide des services municipaux et de la

métropole. Nous l'organisons une nouvelle fois. Ce devrait être le dimanche 11 octobre de 9h30 à 12h. Nous vous donnerons plus de précisions.

-Cette année *L'Echo des Pinchinats* était consacré à l'histoire de l'eau à Aix et dans notre quartier. L'exposé qui était prévu lors de l'Assemblée générale pourra avoir lieu une prochaine fois. Beaucoup nous ont fait part de leur grand intérêt.

-Nous avons installé une boîte à livres située contre un mur de la chapelle Sainte-Anne. Ainsi chacun peut emprunter des livres ou en apporter. Nous sommes heureux de son bon fonctionnement.

-Notre CIQ participe à la campagne organisée par la Fédération des CIQ pour l'amélioration de la qualité de l'air à Aix.

- Domaine de Tournon

-Le CIQ et les personnes plaignantes ont gagné leur procès contre les nuisances sonores.

-Contestation du permis de construire et du STECAL accordé dans le cadre de la révision allégée du PLU

Rappel de la situation lors de l'assemblée générale de mai 2019 :

Un permis de construire avait été octroyé en 2015, deux jours avant l'entrée en vigueur du PLU. Ce permis autorisait la construction de 2774 m² qui venaient s'ajouter aux 1216m² existants. Le CIQ avait alors été mandaté pour déposer un recours gracieux puis un recours contentieux contre ce permis de construire. En avril 2018, le CIQ avait été débouté par le Tribunal administratif de Marseille qui, de plus, lui avait interdit l'appel auprès de la Cour administrative d'appel de Marseille (CAA). De ce fait, le CIQ a fait appel devant le Conseil d'Etat qui lui a donné raison et autorisé un appel devant la CAA. Lors de l'AG de 2019, le CIQ était dans l'attente des mémoires en défense de la mairie d'Aix et de la société Aixcellence Promotion, promoteur du projet d'hôtel.

Dans le même temps, la Direction de l'urbanisme d'Aix avait, dans le cadre de la révision allégée du PLU, ajouté 300m²constructibles à Tournon au titre d'un STECAL (Secteurs de taille et capacité limitées). Lors de l'enquête publique relative à la révision allégée du PLU, les inspecteurs enquêteurs avaient donné à l'unanimité un avis négatif sur ce projet de STECAL. De façon surprenante, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n'en a pas tenu compte et a fait adopter le STECAL de Tournon. Le CIQ a donc déposé en janvier 2019 un recours contre cette décision auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

Depuis mai 2019 - Situation en septembre 2020

Contestation du permis de construire

- En 2019 (de mai à décembre), les parties concernées (CIQ, promoteur, commune d'Aix-en-Provence) ont adressé des mémoires successifs à la Cour administrative d'appel de Marseille (CAA) pour la procédure en appel.
- Le 30 janvier 2020, la Cour administrative d'appel de Marseille rend son jugement : le jugement du Tribunal administratif de Marseille en date du 20 avril 2018 est annulé pour des

raisons clairement explicitées, la plus importante étant « *qu'en s'abstenant de prononcer un sursis à statuer, sur la demande de permis de construire, le maire de la commune d'Aix-en-Provence a entaché sa décision d'erreur manifeste d'appréciation* ».

- Le 30 mars 2020, la commune d'Aix-en-Provence présente un recours en cassation contre le jugement de la CAA ; le CIQ en est informé par le Conseil d'Etat par courrier en date du 20 mai 2020 (retard probablement dû au confinement) ; il est mentionné dans ce courrier que ce recours « *fait à ce jour l'objet d'une procédure d'admission* », ce qui signifie que pour le moment, nous ignorons le contenu (donc l'argumentaire) de ce recours, dans l'attente du résultat de la procédure d'admission.

Contestation du STECAL

- Le 6 février 2020, par un mémoire en réponse adressé au Tribunal administratif de Marseille, la métropole Aix-Marseille-Provence demande de rejeter la requête en annulation déposée par le CIQ en janvier 2019.
- Pour pouvoir répondre au mémoire de la métropole Aix-Marseille-Provence, le CIQ doit se voir confirmé par l'Assemblée générale du CIQ les pouvoirs nécessaires à la poursuite de l'action en justice pour la contestation du STECAL. Le Tribunal administratif de Marseille, prévenu du report de notre Assemblée générale a accepté d'attendre le vote des pouvoirs et donc la tenue effective de l'Assemblée générale, pour l'envoi d'un mémoire en réponse.

- Réponses aux questions reçues

-De nombreux survols d'hélicoptères cet été ont perturbé des habitants. La législation indique qu'une hélisurface est une zone d'atterrissage pour hélicoptères à titre occasionnel. Elle ne doit pas dépasser plus de 200 mouvements annuels ou 20 mouvements journaliers (atterrissage et décollage = 2 mouvements).

-Un petit chemin communal a été fermé par une chaîne depuis le confinement entre La Gaude et le col de la route des Pinchinats. La ville va le faire rouvrir.

Le CA doit être renouvelé cette année. Nous espérons pouvoir le faire. Les mandats des administrateurs seront prorogés jusqu'à la prochaine assemblée.